



Actualités

■ **Service de navette**

Le service de navette sera bien assuré cet été !
L'organisation de ce service a toutefois été de nouveau complexe cette année du fait des nouvelles contraintes réglementaires imposant le recours à des pilotes titulaires de qualifications spécifiques...
Le service débutera, comme tous les ans, le 1^{er} juillet et s'achèvera le 31 août.
Horaires de service : de 8h15 à 13h00 et de 14h30 à 20h15 / Contact : 06 64 57 17 39
En dehors de ces horaires, les annexes partagées resteront mises à disposition des usagers.
Retrouvez les consignes d'utilisation dans l'annexe « Bonnes pratiques pour une saison réussie ».

■ **CLUPIPP (Comité Local des Usagers Permanents des Infrastructures Portuaires de Plaisance)**

A tous les membres du CLUPIPP : **le 17 juin**, la réunion annuelle du CLUPIPP se tiendra à 10h à la Salle Bec Rond.
N'hésitez pas à contacter les représentants pour tout renseignement, ou si vous souhaitez y adhérer : clupipp.saintcast@gmail.com

■ **Apéro ponton**

L'équipe du port de Saint-Cast et Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude vont de nouveau organiser durant la saison, deux « Apéro-ponton » sur le thème des enjeux environnementaux, de la biodiversité de notre territoire et de la sécurité à bord. Rendez-vous **les mercredis 29 juillet et 5 août 2026, de 17h à 19h**, sur la terrasse du Bureau du port. Nous espérons vous y voir très nombreux !

■ **Information Brexit**

Grâce au protocole signé entre la DGDDI, la DNPAF et la Fédération Française des Ports de Plaisance (FFPP), le port de Saint-Cast peut accueillir toute l'année des bateaux venant de l'étranger.
Concernant les Français souhaitant se rendre au Royaume-Uni ou dans les Iles Anglo-Normandes, la procédure a été modifiée cette année. Nous vous invitons à en prendre connaissance sur notre site web.

■ **Pêche de loisir en mer : Déclaration des captures de pêche**

Depuis début 2026, les pêcheurs plaisanciers ont l'obligation de s'enregistrer et de déclarer leurs captures concernant certaines espèces sensibles (lieu jaune, bar, dorade rose, maquereau en Manche / Mer du Nord), afin d'assurer un suivi des ressources halieutiques et de renforcer la gestion durable des espèces marines.



■ **Taxe Plaisance : Rejoignez et relayez la mobilisation**

La réforme de la taxe plaisance qui doit entrer en vigueur en 2027 menace directement l'accès à une plaisance populaire, familiale et accessible, ainsi que l'activité de nombreux professionnels du nautisme.
Face à une réforme injuste, illisible et construite sans réelle écoute du terrain, la Confédération du Nautisme et de la Plaisance et ses membres lancent l'appel "Pour une plaisance juste et accessible".

Pour s'enregistrer et faire sa déclaration, téléchargez l'application RecFishing :



■ **Installation de mouillages écologiques collectifs aux Ebihens**

L'Archipel des Ebihens est un joyau paysager et de biodiversité au sein du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude. C'est un lieu très fréquenté par les plaisanciers qui ont l'habitude d'y jeter l'ancre, ce qui peut dégrader les herbiers de zostères marines présents sur tout le pourtour de l'archipel. Des mouillages écologiques collectifs ont été installés devant la plage de la Chapelle afin de préserver ces herbiers et la biodiversité.
Pour plus d'informations, voir l'annexe « Présentation des mouillages écologiques des Ebihens ».



■ **Améliorations des équipements**

Plusieurs améliorations ont été apportées aux infrastructures ces derniers mois, avec pour objectif de renforcer votre confort, la qualité des équipements, la performance environnementale et la sécurité sur le site :

- Remplacement du ponton C et des extrémités des pontons D – E – F, afin d'améliorer la sécurité et le confort d'amarrage, tout en garantissant la durabilité des infrastructures.
- Remplacement des caillebotis de la passerelle manutention, pour améliorer la sécurité et le confort de circulation.
- Remplacement de 7 catways de 6 m par des catways de 7 m et de 8 m sur le ponton E.

- Remplacement de 24 bornes de distribution en énergie sur le ponton C et les places visiteurs.
- Remplacement des flexibles carburant situés sous la passerelle 3.
- Mise en place d'une cuve de récupération des eaux de pluie dans le point propre (pour l'arrosage espaces verts).
- Vérification et remplacement des chaînes et bouées des mouillages à embossage. Adaptation de la capacité d'accueil avec la suppression de 4 lignes (40 mouillages), compte tenu de la baisse de fréquentation de ces équipements.
- Rénovation des WC publics.
- Remplacement de 2 chariots d'armement.



Vie au port



Circulation sur le port

Le port et la commune ont travaillé conjointement à la mise à jour de l'arrêté de circulation sur le domaine portuaire. Cette démarche s'accompagne de la réfection des marquages au sol et de la signalétique afin d'améliorer la lisibilité des règles de circulation et la sécurité de tous les usagers.
Nous rappelons que les sens uniques doivent impérativement être respectés : les infractions constatées pourront faire l'objet de contraventions.



Utilisation des équipements de collecte des déchets

Nous appelons chacun à la vigilance : nous vous rappelons que seuls les déchets ménagers issus de votre activité au port doivent être triés et déposés dans les bacs OM et les bornes de tri du point propre. Tout dépôt non trié, hors bac ou en quantité excessive risque d'entraîner des débordements et nuire à la propreté du site. Nous avons malheureusement constaté que de nombreux usagers ne réalisent pas le tri des déchets recyclables et déposent toutes sortes de déchets dans notre point propre, ce qui génère des débordements.
Nous vous rappelons que le port de Saint-Saint adhère au programme « **je navigue, je trie** » : des sacs réutilisables réservés au tri et sacs-poubelle sont mis à votre disposition au bureau du port.



Recyclage des mégots : participez à la démarche !

Des colonnes dédiées à la collecte des mégots de cigarette ont été récemment installées sur le port. Grâce à cette nouvelle démarche, les mégots collectés pourront être recyclés plutôt que de finir dans la nature ou dans le milieu marin.
Nous constatons malheureusement des dépôts de déchets divers à l'intérieur et au pied de ces équipements. **Merci à chacun de respecter leur usage afin de contribuer au succès de cette action en faveur de l'environnement et de la propreté du port.**



Animaux de compagnie

De nombreuses réclamations nous parviennent concernant les déjections canines sur les terre-pleins et les pontons, ainsi que les chiens circulant sans laisse. Nous rappelons que les déjections doivent être systématiquement ramassées et que, conformément au règlement du port, les chiens doivent être tenus en laisse sur les pontons pour la sécurité et le confort de tous.



Stationnement des véhicules en cas d'absence prolongée

En cas d'absence prolongée, nous vous recommandons de stationner vos véhicules sur le parking des Vallets réservé aux usagers, car des événements seront organisés sur les autres espaces au cours de la saison.



Avitaillement carburant

En période estivale, nous vous conseillons d'anticiper vos avitaillements en carburant : n'attendez pas le jour de votre départ, il est préférable de le faire dès votre retour de mer, si possible hors WE, pour éviter les ruptures de stock. Afin de garantir la sécurité et la fluidité des opérations, merci de respecter les emplacements attribués aux professionnels et aux plaisanciers.



L'été approche

Partez découvrir, ou redécouvrir, les charmes de nos côtes ! Nous vous rappelons que toute absence de votre navire, supérieure à 48h doit obligatoirement être déclarée au Bureau du Port ou sur votre espace client : <https://plaisance.cotesdarmor.cci.fr/ft/>



Réouverture de l'épicerie du port

L'épicerie du port a rouvert ses portes ! Elle assurera la vente de pain. Le dépôt de pain ne sera donc pas proposé à l'accueil du Bureau du Port cet été.



Exploitation économique d'un emplacement : rappel du règlement

Toute occupation d'un poste d'amarrage en vue d'une exploitation économique (location, activité commerciale, prestations rémunérées, etc.) est interdite dans les limites administratives du port, sauf autorisation expresse du gestionnaire du port (soumise à la signature d'un contrat spécifique).



Suivez toutes les actualités portuaires de la CCI²² sur Instagram > [port.saint.cast](https://www.instagram.com/port.saint.cast)



Rejoignez le port de Saint-Cast sur Facebook ! > [portdesaintcast](https://www.facebook.com/portdesaintcast)

Rappels et Bonnes pratiques

Afin de rendre votre présence / séjour plus agréable, d'assurer la sécurité de tous et de contribuer au respect de l'environnement, quelques rappels :



■ **Prévention des incendies à bord**

Retrouvez les bons réflexes pour naviguer en toute sécurité dans l'annexe ci-jointe !



■ **Sécurité sur les pontons**

Pour la sécurité et le confort de tous, veillez à ce que les étraves ne dépassent pas sur les pontons et à ce que les amarres et rallonges électriques ne traînent ni sur les pontons ni dans l'eau.
Un amarrage correctement réglé et un ponton dégagé permettent de limiter les risques de chute et de détérioration des équipements. Merci à chacun de rester vigilant !



■ **Vitesse dans le port et le chenal**

Nous attirons votre attention sur le respect de la vitesse dans le port mais également dans le chenal et en particulier au niveau de la zone de mouillage située à l'entrée du port :
- 5 nœuds dans le chenal ;
- 3 nœuds dans le port.
Ces comportements représentent un risque réel pour la sécurité des personnes et dégradent les conditions de navigation et d'amarrage de tous.



■ **Consommations en hydrocarbures et préservation de l'environnement**

Ne laissez pas tourner votre moteur inutilement !



■ **Préservez la ressource en eau**

L'eau distribuée sur les pontons est une eau potable précieuse. Afin de préserver cette ressource, nous invitons chacun à limiter les nettoyages des bateaux et à adopter des gestes économes en eau tout au long de la saison.



■ **Retour de pêche**

Après la pêche, merci de ne pas vider les poissons directement sur les pontons ou les cales. Cette pratique génère des odeurs désagréables, des nuisances visuelles et attire les goélands, qui peuvent laisser des fientes sur les bateaux et équipements.



■ **Attention au soleil**

Les activités sur le port exposent fortement au rayonnement solaire. Pensez à vous protéger : chapeau ou casquette, lunettes de soleil, crème solaire et hydratation régulière sont les meilleurs alliés de votre été !



■ **Vélos et trottinettes**

Pour la sécurité de tous, la circulation à vélo ou en trottinette sur les pontons est interdite. Merci de mettre pied à terre et de pousser votre équipement.

Retrouvez tous nos conseils pour une saison réussie dans l'annexe jointe !

Festivités et événements

- **Tout l'été : Les Mardis de Saint-Sast-le-Guildo**
- **Tous les mercredis en juillet et août : Mercredisquares, concerts et spectacles de rue au square Pellion de 21h à 23h**
- **Tous les vendredis de l'été : Place aux Mômes, spectacles jeune public au square Pellion**

- **17 au 19 juin** : Sortie voile ASLAM en faveur des personnes en situation de handicap
- **14 juillet** : Feu d'artifice et bal des pompiers
- **9 août** : Fête de la SNSM
- **15 août** : Feu d'artifice et fête du 15 août
- **26 septembre** : Régate Emeraude - Goélo Les p'tits doudous Saint-Quay / Saint-Cast (CN Saint-Cast)
- **3 et 4 octobre** : Trophée CCI²² Régate d'automne - CN Saint-Cast
- **1^{er} novembre** : Départ de la Route du Rhum - Destination Guadeloupe
- **21 et 22 novembre** : Finale départementale J80 - CN Saint-Cast
- **12 et 13 décembre** : Trophée CCI²² Régate de Noël - CN Saint-Cast

Pour toutes informations :

Saint-Cast Plaisance,
Bureau du Port
22380 Saint-Cast, France
Telephone : 00.33.(0)2 96 81 04 43
stcast.plaisance@cotesdarmor.cci.fr
www.facebook.com/portdesaintcast
www.cotesdarmor.cci.fr

Vous recevez cet e-mail car vous êtes usagers du port. Conformément à la loi informatique et liberté, vous pouvez vous désabonner en contactant le bureau du port.

Crédit photos : CCI Port de St-Cast-Le Guildo

